

Réception, stockage et mise en place des plants

Le choix des essences et des provenances, de même que les travaux préparatoires à une plantation réussie ont été abordés dans d'anciens numéros du "Bois-&Forêts de Normandie" (n°129 et 138). Nous nous intéressons aujourd'hui à ce qui se passe entre la sortie de la pépinière et la mise en terre d'un plant. **Cette phase est critique car les risques de dégradation (dessèchement) sont importants, notamment pour les plants en racines nues si les conditions de stockage sont mauvaises.**

Le transport depuis la pépinière forestière

Pour conserver leur faculté de reprise, vos plants doivent voyager rapidement et "confortablement", c'est-à-dire abrités du gel, du vent et du soleil. Les racines partiellement cassées lors de l'arrachage en pépinière méritent toute votre attention car elles assureront la reprise des plants. **Si elles se dessèchent, les pertes seront importantes.** On ne doit donc jamais transporter des plants dans une remorque ouverte, ni sur le toit d'un véhicule.



Soyez donc attentifs à la qualité des plants lors de leur réception. Il faut que les racines soient encore légèrement humides et que les plants soient frais et conformes aux normes en vigueur (hauteur minimale et diamètre minimum au collet* par catégories d'âge).

Un bon plant, c'est d'abord un système racinaire bien développé, avec présence de racines fines, une tige droite, exempte de défauts ou de maladies visibles, avec un bon équilibre tige-racine. Un contrôleur des pépinières est placé auprès de chaque DRAAF afin de s'assurer de la qualité loyale et marchande des plants forestiers.

Le stockage des plants

Si vous ne pouvez planter dès réception, vous devez stocker vos plants de façon à ce qu'ils conservent leur vitalité.

- Si les plants sont livrés en **racines nues**, le soleil et le vent provoqueront en quelques minutes le dessèchement des racines. Deux solutions sont possibles :
 - Si les végétaux sont conditionnés en sac de conservation (sacs de polyéthylène de 100 µm d'épaisseur, blancs à l'extérieur et noirs à l'intérieur), la mise en jauge est inutile. Les sacs de plants ne devront en aucun cas séjourner au soleil. Les sacs fermés seront stockés debout (racines vers le bas) à l'abri du gel, du soleil et de la chaleur dans un endroit non chauffé (cave ou hangar).
 - Sinon, pour une durée de deux à trois jours, vous pouvez les placer sur un sol en terre battue, les bottes serrées entre elles avec les rangs extérieurs couverts de serpillières ou de toiles humides dans un hangar à l'abri du vent et du gel. **Pour une durée supérieure, la mise en jauge est indispensable.** Choisissez à proximité du chantier, un lieu abrité du vent avec un sol meuble. Une rigole de profondeur égale à la longueur des racines est creusée, où sont éta-

lées les bottes de plants maintenues serrées les unes contre les autres. Les racines seront recouvertes de terre fine ou de sable maintenu frais. **Les résineux supportent en général assez mal une longue conservation en jauge, il vaut mieux les planter rapidement.**

- Pour les plants conditionnés en **godets**, la motte protège les racines des plants. Moins fragiles, il est néanmoins indispensable de respecter les précautions suivantes :
 - Stocker les cagettes à l'extérieur en n'empilant pas les caisses les unes sur les autres et en maintenant les plants en position verticale, à l'abri du vent, du gel et du soleil. En aucun cas, les plants ne doivent être stockés dans l'obscurité pendant plusieurs jours consécutifs.
 - Assurez-vous de maintenir le **substrat des godets humide**, en arrosant si nécessaire. Mouiller la motte juste avant plantation par arrosage ou trempage, sinon le substrat ne tiendra pas autour des racines et restera sec une fois planté.



Planches de Hêtre en godets



Le transport jusqu'au chantier

Cette phase est également critique surtout pour les plants en racines nues. Une exposition de **six minutes au soleil** suffit pour causer 10 % de pertes et un déficit d'accroissement de 75 % sur cinq ans pour les survivants ! Il faut **donc bien organiser son chantier** en plaçant la quantité de plants pour une demi-journée de travail dans un sac et ne les sortir qu'au moment de planter.

La préparation éventuelle des plants

A l'aide d'un sécateur bien tranchant, éliminez les éventuelles fourches et baïonnettes des plants feuillus. Si nécessaire, il faut tailler la partie aérienne pour rétablir l'équilibre racine-tige. Triez et jetez les plants dont les racines seraient très déformées (chignonées ou en "L"). Procéder à l'habillage éventuel des plants : cela consiste à couper les racines blessées et à raccourcir légèrement le chevelu racinaire. **L'habillage racinaire ne doit pas réduire le système racinaire à la taille du trou de plantation. C'est le trou qui doit être adapté au système racinaire.**

La mise en place du plant

Les plants seront installés à la bonne époque de plantation (voir "Bois-&Forêts de Normandie" n° 130 et 131). **La plantation (temps et pénibilité) sera facilitée par un travail préalable du sol** (sous-solage, potet travaillé mécaniquement,...).

- **Pour les plants en racines nues**, deux techniques sont possibles : la plantation en fente et la plantation en potet.

La fente est une cavité étroite, créée sans extraction de terre, à l'aide d'une pioche ou d'une bêche plate. Le plant est immédiatement mis en place jusqu'au niveau du collet* et les racines sont recouvertes par refoulement de terre au pied. Cette technique très utilisée en raison de son rendement n'est pas toujours favorable à la reprise de la plantation :

- Dans les sols lourds, le plant se trouve comprimé entre deux bords tassés et impénétrables du sol. Les racines ne sont pas étalées mais comprimées et souvent enroulées ou courbées.
- La terre n'est pas travaillée autour des racines et les risques d'inclinaison du plant sont élevés.



Système racinaire d'un Douglas déformé lors de la plantation

- Les déformations des racines aplaties engendrent des défauts de stabilité des plants qui peuvent se traduire par des courbures basales des troncs perdurant sur les arbres adultes.

La plantation en potet est préférable, notamment pour des plants au système racinaire bien développé. Elle consiste à creuser un trou cubique faisant entre 20 et 30 cm de côté et de profondeur. La profondeur du potet doit excéder de 5 cm au moins la longueur des racines et si elles sont anormalement longues, il est possible de les raccourcir (habillage) pour éviter de les replier au fond du trou.

- **La plantation de plants en godets** offre de bonnes garanties de reprises (plantation en potet) en dehors des sols argileux très compacts où les fentes de sécheresse peuvent rompre le contact entre la motte et le sol. Elle se justifie pour des boisements dans des sols difficiles (sols filtrants), des boisements tardifs ou précoces (saison de végétation) ou pour des regarnis où l'on exige une reprise immédiate... Les précautions suivantes sont tout de même à prendre :

- Retirer les godets et assurer un contact parfait entre la motte, le fond du trou et les parois verticales de la cavité.
- Pour éviter l'évaporation par "effet mèche", recouvrir la motte d'environ 2 cm de terre.

* Le collet est une zone de transition entre la tige et la racine. Elle se repère par une modification de la couleur et de la texture de l'écorce. Le collet ne doit pas être enterré en étant positionné au niveau du sol. Il faut éviter de le planter dans des cuvettes pour éviter son déchaussement (plants soulevés par l'effet de l'eau).

Pour en savoir plus :

www.cdaf.be/docs/web/pdf/B1c_travaux_forestier/guide%20004_methodes_plantation.pdf
agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/guide_reussir_la_plantation_forestiere_201501_a4_cle8a81f1.pdf



Avec la participation financière de la Région

Directeur de la publication : Xavier MORVAN
Responsables de la rédaction : Nicolas LORIQUE et Jean-Baptiste REBOUL
Trimestriel gratuit édité à 7500 exemplaires par le CRPF de Normandie
Dépôt légal 11/2017 - N°ISSN : 2490-6816
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE NORMANDIE
Cap Madrillet - Bât. B - 125 Avenue Edmund Halley - CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY - Tél. : 02 35 12 25 80
normandie@crpf.fr - Site internet : www.cnpf.fr/normandie

